

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **4 mai 2015**, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

M. Jacques Audet, siège no.1;

Mme Thérèse Blanchet, siège no. 2;

M. Richard Pouliot, siège no.3;

M. Marcel Bégin, siège no. 4;

M. Jocelyn Pouliot, siège no. 5;

Mme Stéphanie Deblois, siège no. 6.

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélar Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

97-05-2015

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et modifié.

1 - APPEL DES PRÉSENCES

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal du 7 avril 2015

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

5.1 - Résolution - acceptation des comptes à payer 05-15

5.2 - Adoption des états financiers 2014 de Saint-Camille

5.3 - Adoption des états financiers 2014 de l'O.M.H. Saint-Camille

5.4 - Résolution - Achat de deux ordinateurs

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Résolution - Date d'ouverture du dépôt de matériaux secs

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

7.1 - Résolution - Achat d'une bonbonne d'oxygène additionnelle - masque à air

8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

8.1 - Résolution - Achat d'une génératrice portative

8.2 - Résolution - Formation via le web - signaleurs

8.3 - Avis de motion, règlement 440-2015 - Branchements aqueduc & d'égouts

9 - LÉGISLATION

9.1 - Adoption du second projet de règlement numéro 435-2015

9.2 - Adoption du second projet de règlement numéro 436-2015

9.3 - Adoption du second projet de règlement numéro 437-2015

- 9.4 - Adoption du second projet de règlement numéro 438-2015
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - Résolution, présentation du projet - programme PIQM-MADA
 - 10.2 - Résolution - Nomination de M. Cam Landry, inspecteur à la MRC
- 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 11.1 - Résolution, tarifs d'inscription - terrain de jeux unifié 2015
 - 11.2 - Résolution - demande de commandite, Fête des Voisins
 - 11.3 - Résolution - demande de commandite, École Arc-en-Ciel
 - 11.4 - Résolution - demande de commandite, Olympiades à l'école Arc-en-Ciel
 - 11.5 - Résolution - tenue du marché aux puces 2015
 - 11.6 - Résolution - cotisation annuelle, Fédération Sociétés Horticoles du Québec
- 12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE
- 13 - CORRESPONDANCE
 - 13.1 - Invitation, inauguration de la bibliothèque municipale
 - 13.2 - Lettre de remerciements - Municipalité de Saint-Magloire
 - 13.3 - Demande de l'OMH St-Camille - coupe d'arbres
 - 13.4 - Dévoilement des prix du patrimoine, MRC des Etchemins
 - 13.5 - Lettre - demande d'appui de Gestion MANBER de Saint-Magloire
- 14 - VARIA
 - 14.1 - La prière
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

98-05-2015

3.1 - Adoption du procès-verbal du 7 avril 2015

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES), QUE le procès-verbal du 7 avril 2015 soit adopté, et signé tel que modifié;

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Classe d'extension:

La directrice générale indique que la rénovation du local pour implanter la classe d'extension est terminée, et elle mentionne que le budget alloué a été respecté.

Signalisation:

La directrice générale indique que nous attendons toujours la confirmation du Ministère des Transports quant à la demande pour les traverses de chemins à Saint-Camille pour les VTT.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

5.1 - Résolution - acceptation des comptes à payer 05-15

ATTENDU : la liste des comptes numéro 05-15 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 4 mai 2015* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de 66,254,55\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEIL-LEERS (ÈRES) QUE l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 05-15 tels que présentés. Le total des comptes pour **MAI 2015 s'élève à : 66,254.55\$**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 05-15.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **MAI 2015**.

Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale

99-05-2015

5.2 - Adoption des états financiers 2014 de Saint-Camille

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE les états financiers 2014 soient adoptés, signés tels que présentés. La Municipalité de Saint-Camille termine son année financière 2014 avec un déficit de 2,864.30\$.

ADOPTÉE

100-05-2015

5.3 - Adoption des états financiers 2014 de l'O.M.H. Saint-Camille

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on adopte les états financiers de L'O.M.H. Saint-Camille pour l'année financière 2014, tels que présentés.

L'OMH termine son année financière avec un déficit (97,233.00\$) après capitalisation.

Contributions :

-Société d'habitation du Québec : (87,510.00\$)

-Municipalité :(9,723,00\$)

-Municipalité, montant déjà versé: 6,805,00\$

Le montant à payer à l'OMH pour la Municipalité, après redressement est de (2,922.00\$).

ADOPTÉE

101-05-2015

5.4 - Résolution - Achat de deux ordinateurs

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat de deux ordinateurs pour le bureau municipal et la bibliothèque municipale;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède de gré à gré pour l'achat de deux ordinateurs de bureau;

QUE les prix obtenus de la compagnie Informatique Audoir de Lac-Etchemin sont:

-Bureau de l'inspecteur - ordinateur : 1,092.26\$ (taxes incluses);

-Bibliothèque municipale: ordinateur: 919.80\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

102-05-2015

6.1 - Résolution - Date d'ouverture du dépôt de matériaux secs

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède à l'ouverture du dépôt de matériaux secs à compter du samedi, 9 mai prochain, et tous les samedis subséquents selon l'horaire suivant : 9h à 12h.

ADOPTÉE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

103-05-2015

7.1 - Résolution - Achat d'une bonbonne d'oxygène additionnelle - masque à air

ATTENDU QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat d'une bonbonne d'oxygène additionnelle pouvant servir avec tous les masques à air du service d'incendie;

ATTENDU QUE nous devons remplacer une bonbonne qui n'est plus conforme au schéma de sécurité incendie.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) que le conseil municipal autorise l'achat d'une nouvelle bonbonne à oxygène pour les masques à air. Le coût d'achat sera d'environ 600\$/taxes en sus.

ADOPTÉE

8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

104-05-2015

8.1 - Résolution - Achat d'une génératrice portative

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat d'une génératrice portative;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède de gré à gré pour l'achat d'une génératrice portative.

QUE le budget maximal alloué pour l'achat de cet équipement est de 1500\$.

ADOPTÉE

105-05-2015

8.2 - Résolution - Formation via le web - signaleurs

ATTENDU QUE le conseil municipal a demandé des prix pour une formation de signaleur via le web avec la compagnie APSAM Inc.;

ATTENDU QUE cette formation est obligatoire et donne droit à une certification de signaleur.

ATTENDU QUE la formation est d'une durée de 4h30, au coût de 260\$ par personne.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) que le conseil municipal autorise les employés municipaux, à suivre la formation de signaleur via le web. Le coût d'inscription sera de 260\$/par personne pour deux participants.

ADOPTÉE

106-05-2015

8.3 - Avis de motion, règlement 440-2015 - Branchements aqueduc & d'égouts

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Jacques Audet de la susdite municipalité,

QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 440-2015 relatif aux branchements et aux services d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial;

ADOPTÉE

9 - LÉGISLATION

107-05-2015

9.1 - Adoption du second projet de règlement numéro 435-2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 349 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 349 de façon à PROCÉDER À LA CONCORDANCE AVEC LE NOUVEAU RÈGLEMENT #118-14 DE LA MRC DES ETCHÉMINES RELATIFS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 435-2015 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 435-2015 AFIN DE PROCÉDER À LA CONCORDANCE AVEC LE NOUVEAU RÈGLEMENT #118-14 DE LA MRC DES ETCHÉMINES RELATIFS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT.

(VOIR COPIE CI-ANNEXÉE AU LIVRE DES RÈGLEMENTS)

ADOPTÉE

108-05-2015

9.2 - Adoption du second projet de règlement numéro 436-2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 353 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 353 afin de CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET DE FAÇON À PROCÉDER À LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT Q-2, r.35.2 DU MINISTÈRE CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) :

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 436-2015 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 436-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 353 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION », DE FAÇON À CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATION ET DE FAÇON À PROCÉDER À LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT Q-2, r.35.2 DU MINISTÈRE CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION;

(VOIR COPIE CI-ANNEXÉE AU LIVRE DES RÈGLEMENTS)

ADOPTÉE

109-05-2015

9.3 - Adoption du second projet de règlement numéro 437-2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 354 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 354 aux fins de PROCÉDER À LA CONCORDANCE AVEC LE NOUVEAU RÈGLEMENT #118-14 DE LA MRC DES ETCHEMINS RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ET DE FAÇON À CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATION;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 437-2015 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 437-2015 AUX FINS DE PROCÉDER À LA CONCORDANCE AVEC LE NOUVEAU RÈGLEMENT #118-15 DE LA MRC DES ETCHÉMINES RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ET DE FAÇON À CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATION.

(VOIR COPIE CI-ANNEXÉE AU LIVRE DES RÈGLEMENTS)

ADOPTÉE

110-05-2015

9.4 - Adoption du second projet de règlement numéro 438-2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 352 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 438-2015 suivant: aux fins d'abroger et de remplacer le **Règlement numéro 352 intitulé « règlement de lotissement ».**

Titre **du** **règlement**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement de lotissement ».

(VOIR COPIE CI-ANNEXÉE AU LIVRE DES RÈGLEMENTS)

ADOPTÉE

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

111-05-2015

10.1 - Résolution, présentation du projet - programme PIQM-MADA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut aménager une salle d'entraînement (gym.) et un café-rencontre pour les aînés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut réaliser ce projet communautaire via le programme d'infrastructures MADA-PIQM du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille a obtenu l'appui du Club Fadoq de Saint-Camille et la confirmation qu'ils participeront financièrement à la réalisation de ce projet.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Deblois, APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE : la Municipalité de Saint-Camille présente une demande de subvention via le programme MADA-PIQM pour la réalisation d'un projet communautaire, aménagement d'une salle d'entraînement (gym.) et d'un café-rencontre.

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille une demande;

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à cette demande.

Monsieur Jacques Audet inscrit sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

112-05-2015

10.2 - Résolution - Nomination de M. Cam Landry, inspecteur à la MRC

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les inspecteurs chargés de l'application de leurs réglementations;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer un autre inspecteur en remplacement de monsieur Éric Guenette;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis nomme monsieur Cam Landry, madame Annie Venables et madame Lise Buteau, Officiers municipaux en bâtiments et en environnement ;

QUE par cette nomination, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* applicables par la municipalité.

ADOPTÉE

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

113-05-2015

11.1 - Résolution, tarifs d'inscription - terrain de jeux unifié 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille participe encore cette année au terrain de jeux unifié avec les municipalités de (Saint-Magloire et Sainte-Sabine)

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'an passé a connu un vif succès, et que les parents ont été très satisfaits de ce service.

CONSIDÉRANT QUE cette année le terrain de jeux unifié sera sur une période de 5 jours, et pour une durée de 6 semaines, et que nous souhaitons conserver la même tarification que l'an passé, sauf pour les non-résidents. L'an passé, la tarification était pour 6 semaines, à 70\$ pour le premier enfant, 60\$ pour le deuxième enfant et de 50\$ pour le troisième enfant. Cette année, un montant de 25\$ sera ajouté au tarif pour les non-résidents.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille fixe pour la saison estivale 2015 du terrain de jeux unifié (Saint-Magloire-Sainte-Sabine-Saint-Camille), les tarifs d'inscription à : 70\$ pour le premier enfant, 60\$ pour le deuxième enfant et 50\$ pour le troisième enfant.

QU'UN montant de 25\$ soit ajouté aux tarifs pour les non-résidents.

ADOPTÉE

114-05-2015

11.2 - Résolution - demande de commandite, Fête des Voisins

CONSIDÉRANT le potentiel attractif de l'événement annuel de "La Fête des Voisins" et l'attachement qu'il peut entraîner chez un certain nombre de visiteurs et touristes pour notre milieu;

CONSIDÉRANT que l'Édition 2014 de "La Fête des Voisins" a connu un succès;

CONSIDÉRANT que la municipalité a commandité financièrement la tenue de cet événement depuis la première année de sa réalisation;

CONSIDÉRANT que les organisateurs ont demandé à la municipalité un appui important pour la préparation et l'organisation de l'édition 2015 de l'événement, à savoir, d'une part, l'attribution d'une commandite financière comme par les années passées, et d'autre part, le prêt d'équipements, le prêt du terrain des loisirs, estrades, casse-croûte, et chalet des loisirs pour la tenue de l'événement;

PAR CES MOTIFS, IL EST EN L'OCCURRENCE PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) :

QUE la municipalité de Saint-Camille verse dès maintenant une commandite (2015) de 1,000\$ pour permettre au comité "La Fête des Voisins", de procéder à la préparation et aux réservations nécessaires à la tenue de l'événement les 5 et 6 juin prochains;

QUE le Comité de "La Fête des Voisins" déposent à chaque année au conseil municipal, le rapport financier des activités;

ADOPTÉE

115-05-2015

11.3 - Résolution - demande de commandite, École Arc-en-Ciel

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie une subvention de 136.50\$ à l'École Arc-en-Ciel Saint-Camille pour l'achat d'agendas scolaires pour les élèves de 3^e à 6^e année pour 2015-2016.

ADOPTÉE

116-05-2015

11.4 - Résolution - demande de commandite, Olympiades à l'école Arc-en-Ciel

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie une subvention de 150.00\$ à l'École Arc-en-Ciel Saint-Camille pour la tenue de **la dixième édition des Olympiades**, qui se tiendra le 9 juin prochain à l'école Arc-en-Ciel de Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE

117-05-2015

11.5 - Résolution - tenue du marché aux puces 2015

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise la tenue d'un marché aux puces sur

tout le territoire de la municipalité de Saint-Camille, le samedi 4 juillet, et le dimanche le 5 juillet 2015.

QUE la municipalité s'occupe de publiciser cette activité dans son bulletin municipal;

ADOPTÉE

118-05-2015

11.6 - Résolution - cotisation annuelle, Fédération Sociétés Horticoles du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille est membre de la Fédération des Sociétés d'Horticulture et d'écologie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Maisons Fleuries bénéficie de nombreux avantages liés à notre affiliation avec la Société d'Horticulture;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son abonnement à la Fédération des Sociétés d'Horticulture et d'écologie du Québec. Le montant de la cotisation pour 2015 s'élève à 90.00\$.

ADOPTÉE

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

A- Membre de comités;

B- Voirie:

M. Marcel Bégin demande s'il est possible de faire les démarches pour obtenir un partenariat avec Gestion Foraps pour le creusage des fossés du chemin coupe-feu. L'inspecteur municipal, M. Daniel Boutin, s'occupera d'approcher Gestion Foraps pour cette demande. Cet item sera discuté lors de la prochaine réunion de travail.

C- Incendie;

D- Aqueduc et égout;

E- Loisirs et Urbanisme;

F- Signalisation;

G- Administration;

H- Maire:

Le maire, Monsieur Adélar Couture indique qu'il a assisté à quelques rencontres : conseil des maires, le CA de la MRC des Etchemins, réunion régulière du conseil municipal, et réunion de travail du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

13 - CORRESPONDANCE

119-05-2015

13.1 - Invitation, inauguration de la bibliothèque municipale

La directrice fait lecture de l'horaire relatif à l'inauguration de la bibliothèque municipale qui se tiendra le 8 mai prochain, à 13h30. Elle invite les élus à participer à cette activité.

Les élus suivants ont confirmé leur présence: M. Adélarde Couture, M. Jacques Audet, Mme Thérèse Blanchet et Mme Stéphanie Deblois.

120-05-2015

13.2 - Lettre de remerciements - Municipalité de Saint-Magloire

La directrice fait lecture d'une lettre de remerciements de la Municipalité de Saint-Magloire pour la solidarité manifestée lors de la période critique de manque d'eau potable. En effet, notre aide a permis à une grande partie de la population de Saint-Magloire d'avoir accès à l'eau potable, malgré une réserve très basse.

121-05-2015

13.3 - Demande de l'OMH St-Camille - coupe d'arbres

La directrice fait lecture d'une demande de l'OMH St-Camille pour autoriser la coupe d'un arbre afin d'agrandir le stationnement du HLM Villa Lellis. Il est convenu d'un commun accord de soumettre cette demande au comité d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Camille.

122-05-2015

13.4 - Dévoilement des prix du patrimoine, MRC des Etchemins

La directrice fait lecture d'une lettre nous invitant à la Soirée reconnaissance des Prix du Patrimoine 2015 pour la MRC des Etchemins, qui se déroulera le Jeudi 14 mai à compter de 17h15 à la salle Michel Larochelle du Centre communautaire de la Municipalité de Saint-Luc. La Municipalité de Saint-Camille est en nomination dans la catégorie: Porteurs de tradition, Conservation et préservation, interprétation et diffusion.

Le maire, M. Adélarde Couture et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu assisteront à cette Soirée reconnaissance.

123-05-2015

13.5 - Lettre - demande d'appui de Gestion MANBER de Saint-Magloire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Magloire veut développer un secteur résidentiel (de villégiature), en bordure de la rivière des Orignaux.

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet Gestion Manber a obtenu l'appui de la Municipalité de la Municipalité de Saint-Magloire dans ses démarches de développement;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert des modifications au schéma d'aménagement de la MRC des Etchemins, et que le promoteur Gestion Manber a obtenu de la Municipalité de Saint-Magloire son appui pour la modification au schéma d'aménagement (résolution 16-04-2014);

CONSIDÉRANT QUE Gestion Manbert demande notre appui moral pour la modification au schéma d'aménagement de la MRC des Etchemins pour la réalisation de ce projet.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille appuie la demande de Gestion Manber, de Saint-Magloire quant à la démarche de modification du schéma d'aménagement de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE,

14 - VARIA

124-05-2015

14.1 - La prière

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la
Municipalité de Saint-Camille remplace la prière par un moment de réflexion.

ADOPTÉE,

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 22h.

Adélard Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE